

SPF Intérieur

Rapport d'activités 2018 de la Cellule de Développement durable



(Madame Sandrine Honnay, membre de la CIDD, et Madame Els De Deken, suppléante)

Eu égard à l'ampleur du SPFI, la Cellule DD est devenue le réseau du développement durable en mars 2014. Ce réseau est composé de personnes en charge du développement durable dans les différentes Directions générales, le Commissariat aux Réfugiés et Apatrides et le Conseil du Contentieux des Etrangers. Des représentants des collaborateurs des services horizontaux appartiennent également au réseau à savoir, le représentant auprès de la CIDD, le coordinateur EMAS des bâtiments du SPFI, un responsable du service d'encadrement B&CG, ainsi qu'un responsable du service Communication.

2018 a vu deux coordinateurs de la Cellule DD se succéder à savoir tout d'abord Madame Hilde Jonckheere et ensuite Madame Sandrine Honnay. Le coordinateur est également membre de la CIDD et Madame Els De Deken est restée suppléante pour ce poste tout au long de l'année écoulée.

Activités de la Cellule DD

Le coordinateur de la Cellule DD participe aux réunions de la CIDD et de l'IFDD en prenant part aux réunions et aux groupes de travail. Il participe également aux rapports de la CIDD relatifs aux parcs automobiles, aux marchés publics ainsi qu'aux rapports annuels des activités de ses membres.

Le coordinateur de la Cellule DD participe à divers événements dans le domaine du développement durable comme par exemple le *Forum SDGs* ou le *Summit for Future Generations*.

D'une part, la Cellule DD veille à la mise en œuvre des objectifs de développement durable définis dans le plan d'administration. Ce plan d'administration est signé par les ministres de tutelle. D'autre part, la Cellule DD met en œuvre et réalise le plan de développement durable pour le SPFI. En outre, la Cellule DD soutient l'introduction des critères de développement durables dans les marchés publics ainsi que l'élaboration d'une politique d'achats durables de par l'implication d'un des responsables du service B&CG dans son réseau.

Enfin, les membres de la Cellule DD interviennent régulièrement pour envisager avec les différents agents, d'autres alternatives s'inscrivant d'avantage dans le développement durable.

Mesures et actions du SPF Intérieur contribuant à un développement durable

La politique de développement durable de notre organisation poursuit la réalisation de deux objectifs stratégiques à savoir : la présence d'un système de gestion basé sur l'ISO 26000 ou équivalent ou la présence d'un plan d'action articulé selon le cycle PDCA.

La Cellule DD élabore un plan d'action annuel en matière de développement durable. Ce plan est mis à jour tous les six mois par la cellule de développement durable avant d'être soumis à l'approbation du Comité de direction. Ce plan touche plusieurs thèmes liés au développement durable (consommation de papier, d'eau, d'énergie, d'électricité, alimentation durable, mobilité durable,..). Il est scindé en projets et routines. Des indicateurs permettent d'en évaluer l'état d'avancement. Dans le courant de l'année 2018, le plan a été retravaillé et un nouveau canevas a été mis en œuvre. Il fera l'objet d'une évaluation en 2019.

Dans le cadre des SDGs, notre organisation entreprend des actions afin de contribuer à leur réalisation en Belgique. Ces actions ont été notamment reprises dans le rapport rédigé par la CIDD sur les contributions des services publics fédéraux aux objectifs de développements durables pour la période 2016-2018.

Une procédure interne permettant de respecter les obligations relatives à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) a été adoptée, le 23 janvier 2014. La Cellule a été consultée à quelques reprises sur des questions relatives à la procédure et au contenu de la réglementation au moment de l'instauration de cette procédure. Les services en charge des dossiers concernés gèrent à présent la procédure de façon autonome.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF Intérieur

- **Management environnemental et initiatives sociétales**

Le Système de Management Environnemental du SPF Intérieur s'applique à l'ensemble des activités et services sur lesquels le Comité de direction et ses collaborateurs ont une influence ou une maîtrise de gestion. Il s'inscrit dans une logique Plan Do Check Act. Les objectifs et cibles sont déterminés par la direction d'un bâtiment à partir des priorités qui cadrent avec la politique environnementale du département. Ces priorités découlent d'améliorations à apporter à des impacts environnementaux significatifs. Deux de nos bâtiments ont obtenu la certification EMAS en 2016. Notre plan de développement durable contient également des fiches de projet EMAS, depuis septembre 2014.

En ce qui concerne le système de management de la responsabilité sociétale, le SPF Intérieur est pleinement conscient des enjeux economico-socio-environnementaux qui marquent notre société. Certains objectifs de notre Contrat d'administration s'inscrivent dans les SDGs. En outre, en assurant la mise en œuvre de son plan d'action en matière de développement durable, notre institution s'inscrit dans l'ère du temps et marque donc son intérêt pour les problèmes sociétaux actuels. Elle démontre ainsi qu'un service public fédéral peut être à la fois garant d'une certaine stabilité tout en étant en phase avec la société moderne et contemporaine. Ainsi, l'équipe IBZ AID, qui englobe au sein du SPFI les actions pour la bonne cause, mène chaque année des actions ponctuelles destinées à soutenir diverses organisations.

- **Approche structurée du dialogue avec les stakeholders et rédaction rapport GRI-G4**

Nos stakeholders ont été identifiés. Une procédure de dialogue existe entre eux et les différentes Directions Générales et services en fonction des besoins. La cellule de développement durable ne participe pas à ce dialogue. Il n’y a pas de GRI –G4.

- **Marchés publics durables**

Le service d’encadrement B&CG est garant du respect des prescrits de la circulaire et de la note. Il donne son avis au préalable pour les cahiers spéciaux des charges supérieurs à 31 000 euros TVAC. Il vérifie également si la liste de contrôle a été jointe pour les marchés publics supérieurs à 85 000 euros TVAC. Son avis doit être joint au dossier transmis à l’Inspecteur des Finances. Une fois par an, ce service transmet toutes ces données au coordinateur développement durable de notre institution pour la rédaction du rapport de la CIDD en matière de marchés publics durables et du rapport annuel de la cellule de développement durable.

Durant l’année 2018, 39 marchés publics ont été passés pour un montant total d’environ 85 000 000 euros. Trente-huit marchés contiennent des critères environnementaux et des clauses sociales. 1 marché ne contient que les critères environnementaux.

- **Mobilité durable**

Diverses mesures sont mises en œuvre au sein du SPF Intérieur afin de favoriser la mobilité douce de ses travailleurs. Les frais d’abonnement du travailleur qui utilise les transports en commun pour se rendre au travail sont pris en charge par notre SPF. En outre, le travailleur qui se rend au travail en vélo peut bénéficier d’une indemnité kilométrique. Pour l’année 2018, notre institution dénombrait 5 517 agents en service. Une indemnité vélo a été octroyée à 1 084 collaborateurs et 2 535 ont bénéficié de la prise en charge d’un abonnement en transports en commun.

Par ailleurs, le SPF Intérieur prend régulièrement des initiatives pour sensibiliser son personnel sur la mobilité durable. Par exemple, nous participons à la « Semaine de la Mobilité » organisée chaque année en septembre par la Région bruxelloise.

De même, nous effectuons l’enquête triennale en matière de déplacements domicile-travail des collaborateurs, réalisée à la demande du SPF Mobilité et de la Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, le système d’E-ticketing pour les déplacements de service en train est disponible dans différents bâtiments bruxellois, ainsi que l’outil Flexabo pour certains collaborateurs.

En outre, durant l’année 2018, la circulaire 307sexies du 21 avril 2017 relative à l’acquisition de véhicules de personnes destinés aux services de l’Etat et à certains organismes d’intérêt public a été appliquée pour un leasing.

- **Alimentation durable et événements durables**

Notre plan de développement durable contient des projets relatifs à l’alimentation durable. Des services de notre institution mettent à disposition de leurs collaborateurs des fruits et légumes moyennant une modeste contribution, dans les espaces de cafétéria présents dans

la majorité des Directions générales et services. En outre, la cafétéria du bâtiment central veille à renouveler ses stocks par des produits recyclables (pailles en carton, conteneurs salade bar en carton, ...) et porte une attention particulière à diminuer au maximum les restes alimentaires en réduisant les quantités ou en adaptant les menus aux stock existant.

Notre organisation n'utilise pas le Guide des événements durables conçu par l'IFDD. Cependant, elle tient compte dans la mesure du possible des critères de durabilité dans l'organisation de ses événements, afin de réduire son empreinte écologique.